

## Composition par âge et sécurité sociale

Jacques Henripin

Volume 31, numéro 1, avril-juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002579ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002579ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Henripin, J. (1955). Composition par âge et sécurité sociale. *L'Actualité économique*, 31(1), 146–153. <https://doi.org/10.7202/1002579ar>

**Composition  
par âge et  
sécurité sociale**

Il s'en faut de beaucoup que toutes les populations aient une composition par âge à peu près semblable. Cet aspect fondamental de leur structure varie dans le temps et dans l'espace et cela n'est pas sans influencer fortement sur la vie des sociétés. Donnons quelques exemples qui montreront l'ampleur de ces variations. Pour faciliter les comparaisons, toutes les populations comparées seront ramenées à un total de 1,000 habitants. Comme ce sont les âges extrêmes (jeunes et personnes âgées) qui sont le plus soumis à ces variations, nous commencerons par ceux-là.

Prenons d'abord les personnes de plus de 60 ans. Sur 1,000 habitants, on en comptait 37 au Canada et 42 dans le Québec, en 1851; tandis qu'aujourd'hui on en compte respectivement 114 et 86. La proportion des personnes âgées a donc fortement augmenté, surtout pour l'ensemble du Canada. On constate le même phénomène à peu près partout, en particulier dans les pays de civilisation occidentale. Cet accroissement de l'importance des personnes âgées s'appelle «vieillissement» des populations. Signalons deux pays fortement affectés par ce phénomène: l'Angleterre, qui comptait, en 1951, 157 personnes de plus de 60 ans, sur un total de 1,000, et la France, qui en compte actuellement 162. La ville de Toronto s'approche de ces proportions: 156 sur 1,000, tandis que Montréal n'en compte que 99.

À l'autre extrême de l'échelle des âges, chez les jeunes, c'est le phénomène inverse qui se produit: alors qu'au Canada, en 1851, on comptait 556 individus de moins de 20 ans et dans le Québec 549, ce sont les chiffres 379 et 420 qu'on trouve pour la période actuelle. Ici encore, on constate que le Québec a moins «vieilli» que l'ensemble du Canada. Montréal a moins de jeunes (moins de 20 ans) que l'ensemble du pays: 321; mais il en a tout de même plus que Toronto: 245. En Angleterre et en France, on compte 283 et 299 jeunes pour 1,000 habitants.

Contrairement à ce qui se passe pour les âges extrêmes, on observe une proportion assez stable pour les personnes de 20 à 60 ans: ainsi, pour la province de Québec, la proportion des personnes de 20 à 59 ans est passée de 400 à 500 pour 1,000, entre 1851 et 1951. Cette variation est loin d'être négligeable, mais elle est moins forte que celles qu'on a enregistrées pour les âges extrêmes.

L'ampleur des écarts possibles entre deux populations peut être illustré par les chiffres suivants, concernant le Bas-Canada en 1851, ainsi que la Colombie-Britannique et Toronto en 1951:

	Proportion par rapport à la population totale		
	Moins de 20 ans	Plus de 60 ans	20-59 ans
Bas-Canada 1851.....	549	42	409
Colombie-Britannique 1951.....	321	156	533
Toronto 1951.....	245	156	599

La ville de Toronto et la Colombie-Britannique ont en 1951 presque quatre fois plus de vieillards que le Bas-Canada en 1851. Sur dix habitants, le Bas-Canada en avait plus de cinq qui avaient moins de 20 ans, la Colombie-Britannique en a maintenant un peu plus de trois et Toronto deux et demi.

Le vieillissement étant surtout dû au déclin de la natalité, on serait tenté, à la vue des chiffres de la dernière colonne, de penser que moins la natalité est forte, plus une population est économiquement favorisée, puisque sa population d'âge actif est alors plus considérable: sur cinq habitants il y en avait deux d'âge actif au Bas-Canada (1851) contre trois à Toronto en 1951. Mais il y a ici un autre facteur qui intervient: les migrations. Les villes — et à ce point de vue la Colombie-Britannique peut être assimilée à celles-ci — bénéficient d'un apport constant de population d'âge actif qu'elles n'ont pas eu à élever: ce n'est pas uniquement à cause de sa faible natalité que la Colombie-Britannique a 3 actifs sur 5, mais aussi parce que les autres provinces l'alimentent en individus d'âge actif.

Nous avons mentionné deux facteurs pour expliquer les différences de composition par âge: la natalité et les migrations. Il en existe un autre, beaucoup moins important cependant: l'allongement de la vie des individus.

\* \* \*

On imagine bien que de telles différences dans la structure des populations ont des répercussions sur elles: la composition par

âge influence la croissance future de la population, la demande des biens de consommation et de production, la quantité de la main-d'œuvre disponible, la charge des non-actifs qu'a à supporter chaque travailleur, etc. Nous nous limiterons ici à quelques observations concernant un seul aspect de la composition par âge: son influence sur la sécurité sociale. De plus, nous nous en tiendrons à quelques aspects seulement: allocations familiales, pensions de vieillesse, assistance aux personnes de 65 à 69 ans.

On pourrait prendre, pour illustrer les calculs, des populations hypothétiques; nous avons préféré prendre des populations réelles: nous comparerons les Canadiens britanniques aux Canadiens français ainsi que les provinces d'Ontario et de Québec. Voici quelques éléments de la composition par âge de ces populations en 1951, chacune étant ramenée à un total de 1,000 habitants.

Groupes d'âges	Canadiens langue <sup>1</sup> anglaise	Canadiens langue <sup>1</sup> française	Ontario	Québec
Moins de 16 ans.....	318	368	283	353
65-69 ans.....	34	21	34	23
70 ans et plus.....	54	32	53	34

À partir de ces données, il est facile d'établir le coût, en allocations familiales et en pensions aux vieillards, de chaque population ramenée à un total de 1,000. Il suffit de multiplier les chiffres correspondant aux moins de 16 ans par 6 dollars (allocation moyenne pour chaque enfant<sup>2</sup>) et les chiffres correspondant aux plus de 70 ans par 40 dollars. Les résultats sont les suivants:

	Coût mensuel, pour 1,000 habitants en		Coût total
	allocations familiales	pensions de vieillesse	
Langue maternelle anglaise.....	\$1,928	\$2,162	\$4,090
française.....	2,207	1,296	3,503
Ontario.....	1,699	2,132	3,831
Québec.....	2,120	1,370	3,490

Ainsi, parmi ces quatre populations, ce sont les Canadiens de langue maternelle anglaise qui coûtent le plus cher. La différence

1. Langue maternelle déclarée au recensement.  
2. cf *Canada Year Book* 1954, pp. 244-5.

entre les deux langues est de 16.7 p.c. (par rapport aux Français) et elle est de 9.8 p.c. entre les provinces (par rapport au Québec).

L'évaluation du coût de l'assistance aux vieillards de 65-69 ans est plus difficile parce que cette assistance n'est attribuée qu'en cas de besoin<sup>1</sup>. Or la proportion des personnes qui bénéficient de ces allocations n'est pas la même pour toutes les catégories de la population canadienne. On ne la connaît que pour chacune des provinces. Ici nous sommes donc forcé, faute de renseignements, d'abandonner la distinction suivant la langue maternelle. Pour le Québec, la proportion des bénéficiaires était, en mars 1953, de 31.18 p.c. et pour l'Ontario de 12.75 p.c. Pour une population totale ramenée à 1,000 habitants, le coût mensuel des allocations payées aux personnes de 65-69 ans serait donc :

— pour l'Ontario:  $33.7 \text{ personnes} \times 12.75 \text{ p.c.} \times \$36.95^2 = \$158.80$

— pour le Québec:  $23.0 \text{ personnes} \times 31.18 \text{ p.c.} \times \$37.59^2 = \$269.10$

Si, à ces chiffres on additionne le total précédent (allocations familiales et pensions de vieillesse), on obtient les chiffres suivants :

Ontario:  $\$159 + \$3,831 = \$3,990$

Québec:  $\$269 + \$3,490 = \$3,759$

Voilà ce que coûtent chaque mois 1,000 habitants de chaque province en allocations aux vieillards et aux enfants: l'Ontario coûte \$231 de plus, soit 6.1 p.c. par rapport au Québec. La population plus «vieille» (Ontario) coûte donc plus cher que la population plus «jeune» (Québec). Cela pour les principaux postes de la sécurité sociale actuellement en vigueur au Canada.<sup>3</sup>

Cela tient au montant versé dans chaque cas; si par exemple l'État donnait autant aux enfants qu'aux vieillards, il est évident que 1,000 Québécois coûteraient plus cher que 1,000 Ontariens. En ne tenant compte que des pensions de vieillesse et des allocations familiales, il est facile de calculer que si le rapport des taux mensuels: allocations familiales/pensions de vieillesse (actuellement: 6/40) dépassait 11/40, 1,000 Québécois coûteraient plus cher que 1,000 Ontariens, étant donné la composition par âge de chaque province. En d'autres termes, si le taux des pensions de

1. cf *Canada Year Book* 1954, p. 249.

2. Allocation mensuelle moyenne versée à chaque bénéficiaire en mars 1953. La moitié de cette allocation environ est payée par la province.

3. En plus de ces postes, il faut signaler: les allocations aux mères nécessiteuses, aux aveugles et surtout l'assurance-chômage. Ces éléments sont moins affectés par la composition par âge, puisqu'ils s'appliquent à des effectifs d'âges dont l'importance relative est assez stable.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

vieillesse restait le même et que celui des allocations familiales s'élevait à 11 dollars en moyenne, 1,000 Québécois coûteraient le même «prix» que 1,000 Ontariens.

\* \* \*

L'analyse des revenus des États servant à alimenter les différentes caisses de sécurité sociale est assez complexe. Pour nous en tenir aux postes que nous avons retenus, rappelons que:

- 1 — les allocations familiales sont payées à même le fonds général du budget du gouvernement fédéral;
- 2 — les pensions de vieillesse sont payées de la façon suivante:
  - a) par un impôt de 2 p.c. appliqué aux revenus personnels imposables, jusqu'à concurrence de 60 dollars par an et par personne;
  - b) par un impôt de 2 p.c. sur les revenus imposables des compagnies;
  - c) par une taxe de 2 p.c. sur les ventes.

Le budget de la caisse de sécurité de la vieillesse est fortement déficitaire et le déficit en est comblé par une subvention ou un prêt venant du fonds général (équivalent en 1953 à 30 p.c. du budget total des pensions de vieillesse);

Sources de revenus servant à alimenter les diverses prestations de sécurité sociale	Montant puisé aux différents fonds par	
	1,000 habitants de l'Ontario	1,000 habitants du Québec
PROVINCES: (la moitié de l'allocation aux personnes de 65-69 ans) . . .	\$ 79.50	\$ 134.50
ÉTAT FÉDÉRAL:		
1 — <i>Fonds général</i> : . . . . .	2,435.50	2,676.50
— la moitié de l'allocation aux 65-69 ans. . . . .	\$ 79.50	\$ 134.50
— allocations familiales . . . . .	1,699.00	2,120.00
— déficit du fonds de pension . . . . .	657.00	422.00
2 — <i>Impôt sur compagnies</i> . . . . .	243.00	156.00
3 — <i>Impôt personnel</i> . . . . .	298.00	192.00
4 — <i>Taxes sur les ventes</i> . . . . .	934.00	600.00

3 — les allocations aux personnes de 65-69 ans sont payées moitié par l'État fédéral, moitié par l'État provincial.

On peut donc calculer que les 3,759 dollars que coûtent 1,000 Québécois et les 3,990 dollars que coûtent 1,000 Ontariens sont payés de la façon indiquée au tableau ci-contre :

Qu'est-ce qui ressort de ces chiffres? D'abord que 1,000 Québécois coûtent presque deux fois plus cher à leur province que 1,000 Ontariens (il s'agit de la moitié de l'allocation aux personnes de 65-69 ans économiquement faibles).

Voyons ce qui se passe du côté du budget fédéral. À l'exception du fonds général, les différentes sources de revenus sont plus sollicitées par les Ontariens que par les Québécois. Dans l'ensemble, les premiers puisent 3,910.50 dollars (pour 1,000 habitants) et les seconds 3,624.50 dollars, soit une différence de 7.9 p.c. par rapport au coût des Québécois.

\* \* \*

Il faut cependant tenir compte d'un autre aspect de la composition par âge qui est intimement lié aux aspects examinés: si 1,000 Ontariens coûtent plus cher à l'État fédéral, ils lui rapportent probablement davantage. Que rapportent à l'État fédéral 1,000 habitants de l'Ontario et 1,000 du Québec? Il faut en effet tenir compte des contributions des habitants pour savoir en faveur de qui, de quelle province, joue la compensation.

La ventilation par province des différents revenus du Gouvernement fédéral n'est pas facile et elle n'a parfois aucune signification, du point de vue qui nous intéresse. Toutefois, d'après des calculs approximatifs que nous avons faits, il semble que l'excédent de la contribution des Ontariens fait plus que compenser l'excédent de leur «coût». Voici quelques chiffres qui donneront une idée de la différence des contributions des habitants des deux provinces, pour l'année 1952:

- a) *Impôt personnel* (qui constitue une bonne part du fonds général): 1,000 Ontariens ont versé en 1952, 104,400 dollars, tandis que 1,000 Québécois versaient 56,570 dollars. En ce qui concerne la part de cet impôt qui contribue à la caisse des pensions de vieillesse (2 p.c. du revenu imposable jusqu'à concurrence de 60 dollars), il est probable que la disproportion est moins forte.

- b) *Impôt sur les compagnies*: pour 1,000 habitants, on trouve un versement de 120,300 dollars en Ontario et de 86,500 dollars au Québec.<sup>1</sup>
- c) *Taxe sur les ventes*: nous ne pouvons donner le revenu par province de cette taxe. Mais la valeur des ventes au détail, en 1953, donne une bonne indication: toujours pour 1,000 habitants, on trouve 943,000 dollars pour l'Ontario et 646,000 dollars pour le Québec. Nous supposons que le rendement de la taxe est proportionnel dans chaque cas, au montant global des ventes.

Ces chiffres peuvent être condensés sous la forme suivante: en 1952, le rapport de la contribution (au budget fédéral) de 1,000 Ontariens à celle de 1,000 Québécois était le suivant:

impôt personnel:	1.85
impôt sur les compagnies:	1.39 <sup>2</sup>
taxe sur les ventes:	1.46

Rapprochons de ces rapports celui du «coût» de 1,000 Ontariens au coût de 1,000 Québécois: 1.08.

On peut tirer des pages qui précèdent les constatations suivantes:

- 1 — Les populations n'ont pas la même composition par âge et cette différence de structure affecte grandement la sécurité sociale.
- 2 — Si l'on se limite aux allocations familiales et aux pensions de vieillesse, voici ce que coûtent 1,000 habitants dont la composition par âge correspond aux populations suivantes:
 

Canadiens de langue maternelle anglaise:	4,090 dollars
Canadiens de langue maternelle française:	3,503    “
Province d'Ontario:	3,831    “
Province de Québec:	3,490    “
- 3 — Pour les provinces, on peut tenir compte de l'assistance aux personnes de 65-69 ans économiquement faibles. Le coût de 1,000 personnes représentatives de la composition par

1. Il faut être extrêmement prudent dans l'interprétation de ces données. L'impôt sur les compagnies est distribué suivant les entreprises qui le versent; mais en réalité, il n'est pas impossible qu'une partie de cet impôt se trouve reportée sur le prix de vente et par là sur le consommateur. Or il est probable que la distribution des achats de ces derniers soit moins concentrée dans l'Ontario que la distribution des établissements où le fisc prélève son impôt. S'il en était ainsi, la différence entre la contribution des Québécois et celle des Ontariens serait moins forte que ce que laissent entendre ces chiffres. En effet, une partie de ce qui paraît être payé par les Ontariens le serait en fait par les Québécois ou les consommateurs d'autres provinces.

2. Si l'on s'en tient à l'impôt sur les compagnies spécialement affecté à la caisse des pensions de vieillesse, le rapport est 1.26.

âge, compte tenu de la proportion des bénéficiaires parmi les personnes de 65-69 ans, est de 159 dollars pour l'Ontario et 269 dollars pour le Québec.

- 4 — Avec le régime actuel (6 dollars aux enfants et 40 dollars aux vieillards), 1,000 Ontariens reçoivent plus que 1,000 Québécois. On peut calculer que les montants reçus par les uns et les autres seraient à peu près équivalents si, sans changer le taux des pensions aux vieillards, on portait le taux moyen des allocations familiales à 11 dollars par enfant et par mois.
- 5 — L'excédent du «coût» des Ontariens, pour l'État fédéral, semble plus que compensé par l'excédent de leur contribution au budget fédéral: alors que le rapport du «coût» de 1,000 Ontariens à celui de 1,000 Québécois est de 1.08, le rapport de la contribution des premiers à différents postes importants du budget par rapport à celle des Québécois, dépasse ce dernier chiffre de façon appréciable. Mais il faut être prudent dans l'interprétation de ces chiffres.

La compensation interprovinciale, au point de vue des aspects de la sécurité sociale que nous avons examinés, semble donc jouer en faveur du Québec par rapport à l'Ontario. On sera tenté de dire que la province de Québec — qui se paie le luxe d'une forte natalité — coûte cher à l'État fédéral, par rapport à ce qu'elle lui apporte. C'est peut-être vrai au point de vue des finances de la sécurité sociale; mais cela est contrebalancé par d'autres éléments de la vie nationale, par le capital humain qu'une population à forte natalité apporte à la nation par exemple. Faut-il rappeler que le Québec est un grand pourvoyeur, même au profit des autres provinces, de «bébés-pickersgill» qui plus tard contribueront aux frais collectifs de la nation!

Jacques HENRIPIN

**Le revenu agricole en 1954** La baisse du revenu des agriculteurs n'est pas un phénomène propre à l'année 1954. Au cours de l'année précédente, elle avait commencé de se manifester. Mais ce fut en 1954 seulement que la contraction du revenu monétaire affecta les fermiers de l'Ouest de façon appréciable.